

DU
19 AOÛT
AU
20 SEPT.
2019

Consultez
le dossier d'enquête
et donnez votre avis sur
www.registre-dematerialise.fr/1390
ou dans un des 8 lieux d'enquête
(infos sur metropole.rennes.fr).

COMMENT SE DÉPLACER DEMAIN ? VOTRE AVIS COMPTE





Le plan de déplacements urbains (pdu) c'est quoi ?

Le PDU est un document réglementaire, obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ce document de planification fixe les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins

de déplacements des personnes et des marchandises, avec un objectif d'usage équilibré de l'ensemble des modes de déplacements. Le PDU s'applique aux 43 communes de la métropole rennaise, pour la période 2019-2030.

À quoi cela sert ?

Le PDU doit permettre d'apporter des réponses concrètes et pertinentes aux quatre grands enjeux du territoire en matière de mobilités et de transports :

- **Le climat :** inscrire la mobilité dans l'objectif de diminution de la pollution et de baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.
- **L'accessibilité :** répondre aux besoins croissants de mobilité, liés à l'arrivée de nouveaux habitants et au développement économique du territoire.



- **La priorisation :** définir des leviers d'actions permettant de répondre aux problématiques de pollution, de congestion et de sécurité, tout en intégrant les contraintes budgétaires des différents acteurs publics.
- **La territorialisation :** mettre en place des alternatives à l'usage de la voiture solo, en développant un « mix » de solutions de mobilités, adaptées à chaque territoire (ville-centre, cœur de métropole, périphéries).

Avec qui le pdu a été réalisé ?

Le PDU a été **co-élaboré avec les 43 communes** de la métropole. Les habitants de chaque commune ont été invités à s'exprimer et à transmettre leurs attentes et idées pendant la période de concertation menée d'avril à octobre 2018 et lors des 9 réunions publiques organisées sur le territoire.

Suite à cette concertation, le projet de PDU est aujourd'hui stabilisé après le **vote du conseil métropolitain du 31 janvier 2019**.

Les acteurs du territoire ont donné un avis

officiel sur le projet arrêté, notamment les « Personnes Publiques Associées » telles que les 43 communes de Rennes Métropole, les services de l'État, le Département, la Région, le syndicat mixte du Pays de Rennes.



Avant d'être définitivement adopté à la fin de l'année 2019, s'ouvre maintenant la phase d'enquête publique au cours de laquelle chacun est invité à s'exprimer et à apporter ses observations sur les évolutions des mobilités de demain.

ENQUÊTE PUBLIQUE MODE D'EMPLOI

Pour consulter l'ensemble des pièces composant le pdu

- Sur le site du registre dématérialisé pendant l'enquête publique : www.registre-dematerialise.fr/1390
- Dans l'un des lieux d'enquête publique : chaque lieu d'enquête dispose de l'ensemble des pièces du PDU.



Pour formuler des remarques ou propositions d'évolutions :



Consulter et compléter le site du registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1390>

Se rendre dans l'un des lieux d'enquête



Écrire à la commission d'enquête :

enquete-publique-1390@registre-dematerialise.fr

Madame la Présidente de la commission d'enquête publique d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains

Rennes Métropole - 4 avenue Henri Fréville
CS 93111 - 35031 Rennes Cedex



Pour rencontrer la commission d'enquête :

Jours et heures de permanences



Hôtel de Rennes Métropole (siège de l'enquête)

> 4, av. Henri Fréville

Point info de Rennes Métropole :

Du lundi au vendredi :

9h30-12h30 et 14h-17h

Lundi 19 août : 9h-12h30

Jeudi 29 août : 9h30-12h30

Mercredi 4 septembre : 9h30-12h30

Mercredi 11 septembre : 15h-18h

Vendredi 20 septembre : 13h15-17h

Jours et heures de permanences

Mairie de Betton

> Place Charles de Gaulle

Du lundi au vendredi :

8h30-12h30 et 13h30-17h

Mardi 20 août : 14h-17h

Jeudi 29 août : 9h-12h

Mardi 10 septembre : 9h-12h

Mercredi 18 septembre : 9h-12h

Mairie de Langan ⁽¹⁾ > 12, rue de Romillé

Lundi : 14h-17h

Mardi et vendredi : 9h15-12h15 et 14h-17h

Mercredi : 9h15-12h et 14h-17h

Samedi : 10h-12h

Mardi 20 août : 9h15-12h15

Samedi 7 septembre : de 10h à 12h

Mercredi 18 septembre : 14h-17h

Mairie de Le Rheu ⁽²⁾ > 6, place de la Mairie

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-18h

Mardi et mercredi :

8h30-12h30 et 13h30-17h30

Jeudi : 13h30-18h

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h

Mardi 20 août : 9h-12h

Mardi 3 septembre : 9h-12h

Jeudi 12 septembre : 14h-17h

Jeudi 19 septembre : 13h30-17h

Mairie de Pacé ⁽³⁾ > 11, avenue Brizeux

Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h et 14h-17h30

Mercredi : 8h30 à 12h30 et 14h à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h

Samedi : 9h-12h

Lundi 19 août : 14h30-17h

Jeudi 29 août : 14h30-17h30

Mercredi 11 septembre : 9h30-12h30

Vendredi 20 septembre : 8h30-11h30

Mairie de Pont-Péan ⁽⁴⁾

> 2, avenue du Chemin Vert

Lundi : 13h30-17h

Mardi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Samedi : 9h-12h

Mardi 20 août : 14h-17h

Mercredi 28 août : 9h-12h

Mercredi 3 septembre : 14h-17h

Samedi 14 septembre : 9h-12h

Jeudi 19 septembre : 9h-12h

Mairie de Thorigné-Fouillard

> Esplanade des Droits de l'Homme

Lundi au vendredi : 9h-12h15 et 13h45-17h

Samedi : 9h30-12h

Lundi 19 août : 9h-12h15

Jeudi 29 août : 13h45-17h

Mercredi 11 septembre : 9h-12h15

Samedi 14 septembre : 10h-12h

Vendredi 20 septembre : 9h-12h15

Mairie de Vern-sur-Seiche

> 22, rue de Châteaubriant

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9h-12h et 14h-17h30

Jeudi : 9h-12h

Samedi : 10h-12h

Lundi 19 août : 14h-17h30

Samedi 7 septembre : 10h-12h

Vendredi 20 septembre : 14h-17h

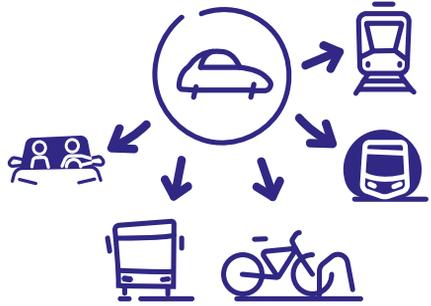
⁽¹⁾ Fermée le 21/08 et le 24/08. ⁽²⁾ En période de vacances scolaires, fermeture à 17h.

⁽³⁾ Fermée le samedi du 03/08 au 31/08. ⁽⁴⁾ Fermée le 24/08 et le 31/08.

COMMENT ORGANISER LES DÉPLACEMENTS DE 500 000 MÉTROPOLITAINS SUR LE TERRITOIRE DE RENNES MÉTROPOLE, À L'HORIZON 2030 ?

Le nouveau PDU pour la période 2019-2030 a pour objectif d'organiser les mobilités dans la métropole à une échelle de 10 ans :

- pour tous les publics et pour l'ensemble du territoire,
- en s'appuyant sur la mise en œuvre de multiples solutions de déplacements, y compris la voiture, pour répondre aux attentes et aux besoins de mobilité;
- en plaçant **le covoiturage de proximité et l'intermodalité au cœur du projet** par des actions incitatives fortes;
- en incitant aux changements de comportements par le développement de nouvelles solutions de mobilité;
- en accélérant la transition énergétique par l'accompagnement d'une logistique urbaine plus durable (expérimentation de stationnement dynamique, accompagnement d'espaces logistiques urbains... par un réseau de bus électriques et par des règles de stationnement



favorables aux véhicules les moins polluants;

- en engageant les partenaires publics et privés autour des questions de mobilités, à l'instar du secteur de la logistique urbaine;
- en promouvant la co-élaboration avec un projet qui donne sa place au citoyen et lui permette de suivre les actions menées.

Une politique volontariste en faveur des transports publics

Socle de la politique de mobilité de la Métropole, le PDU entend renforcer l'attractivité des transports publics :

- d'une part, **en confortant l'offre des lignes de bus métropolitaines** : la mise en service de la ligne b du métro en 2020 s'accompagnera d'une restructuration majeure du réseau des lignes de bus, 1 million de km/an en intrarocade seront ainsi redéployés sur les communes en extra rocade.

Globalement, à horizon 2024 :

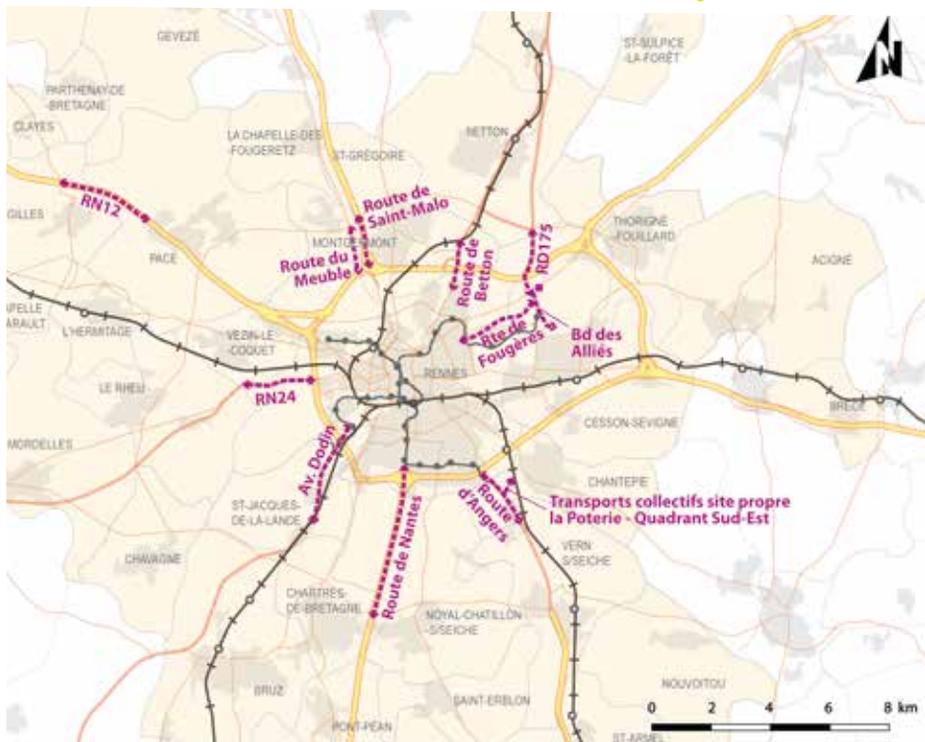
- > chaque commune bénéficiera d'une desserte en bus le dimanche;
- > pour les quinze communes les plus importantes en termes de démographie, l'amplitude de desserte sera étendue progressivement jusqu'à 21 h 45 (2020) puis 22 h 45 (2024) en semaine.

● d'autre part, **en matière ferroviaire**, en participant financièrement, aux côtés des autres acteurs publics, à **la rénovation de la ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant** (participation de 2 millions d'euros) et en affirmant la volonté de travailler avec la Région, autorité organisatrice en matière de transport ferroviaire, pour **conforter l'offre de TER sur les axes Rennes-Vitré** – partiellement libéré du trafic TGV avec la mise en service de la LGV – **et sur l'axe Rennes-Redon.**

● Par ailleurs, **de nouvelles solutions de transports performantes sur le cœur de Métropole** seront recherchées : la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour le prolongement de la ligne b du métro sera engagée, ainsi qu'une étude pour la réalisation de liaisons de transports collectifs en sites propres (TCSP) en approche de Rennes, notamment sur le secteur sud-est.



Axes faisant l'objet d'aménagement de voies réservées transports en commun en site propre (Ingérop, 2018)



Zones d'étude

- Rennes Métropole
- Limites communales

Réseau viaire

- Liaison magistrale
- Liaison régionale
- Liaison principale

Réseau ferré

- Voies ferrées
- Gares
- Stations de métro
- Lignes de métro

Liaisons TCSP

- Etude et création d'une liaison de transports en commun en site propre (TCSP)

Encourager le covoiturage du quotidien avec la création de voies réservées et de parcs-relais



Le PDU s'attache à déployer des solutions pérennes de mobilités vers les communes au-delà du cœur de Métropole et même au-delà, sur l'aire urbaine.

C'est pourquoi il propose de mener les études puis d'**aménager des voies de circulation réservées aux bus, cars et covoitureurs**. Cela représente 35 kilomètres de voies réservées. Ces voies réservées permettront d'améliorer la circulation et la vitesse des lignes de cars BreizhGo et des lignes de bus du réseau STAR, notamment aux heures de pointes du matin. Elles offriront également aux automobilistes qui pratiquent le covoiturage un avantage concurrentiel en termes de temps de parcours par rapport aux automobilistes seuls dans leur voiture.

La réalisation de parcs-relais ou de parcs de rabattement à proximité de la deuxième ceinture d'agglomération et en amont des voies réservées, permettra aux automobilistes qui le souhaitent, soit d'y stationner leur voiture pour emprunter les transports collectifs ou faire du covoiturage, soit de prendre en charge des usagers en recherche de covoitureurs.

Grâce à cette politique de soutien actif à la pratique du covoiturage courte-distance, la Métropole entend donner corps à l'**objectif de covoiturer au moins 1 jour par semaine**, permettant ainsi de réduire la circulation automobile, la congestion et ainsi la pollution atmosphérique générée par ce trafic.

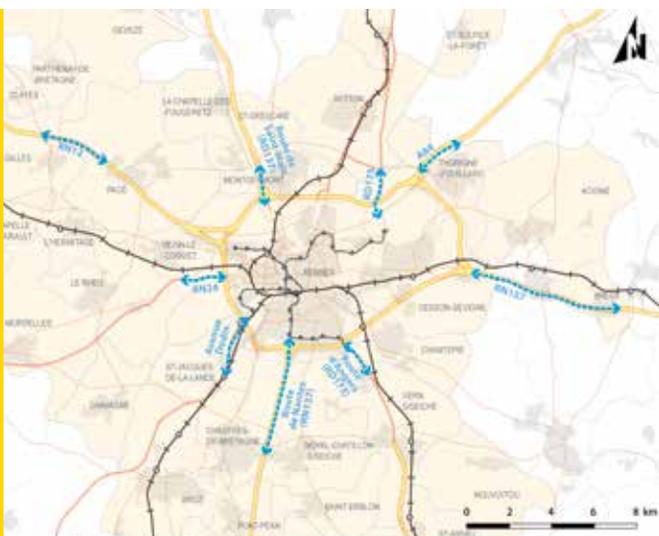
LE SAVIEZ-VOUS ?

100  ...
VÉHICULES ENTRANT À RENNES

=

103  ...
PERSONNES TRANSPORTÉES

Il suffirait que chacun opte 1 jour par semaine pour un autre mode (covoiturage, bus, métro, vélo) pour résoudre les principaux problèmes de congestion et pollution.



- Zones d'étude**
 - Rennes Métropole
 - Limites communales
- Réseau viaire**
 - Liaison magistrale
 - Liaison régionale
 - Liaison principale
- Réseau ferré**
 - Voies ferrées
 - Gares
 - Stations de métro
 - Lignes de métro
- Covoiturage**
 - Etude et création voies covoiturage



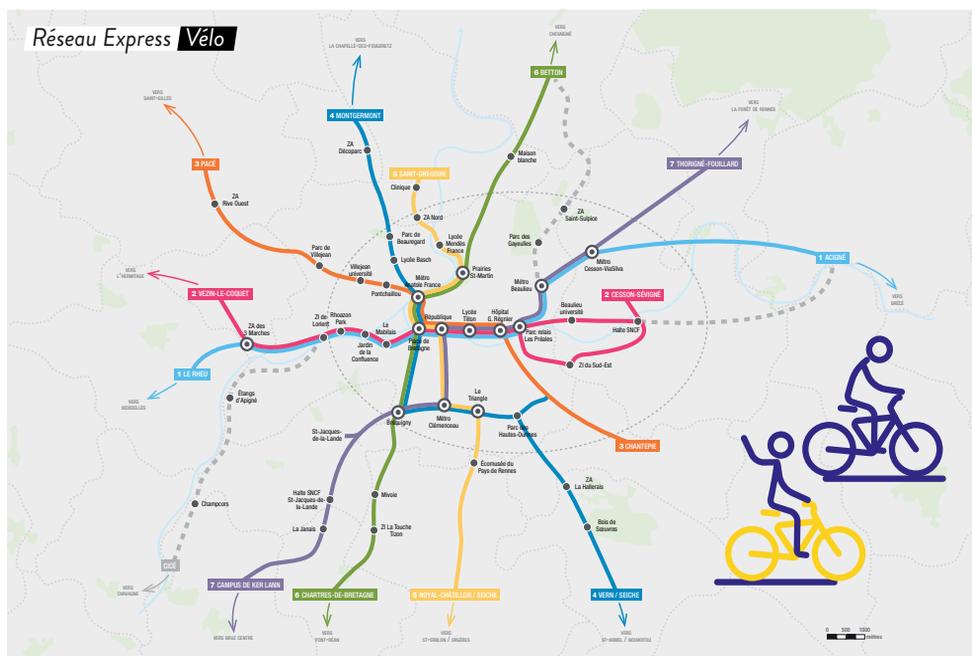
Voies réservées aux covoitureurs (Ingérop, 2018)

Un réseau express vélo (rev) de 102 kilomètres pour doper les déplacements vélos

Afin de sécuriser les déplacements vélos, et notamment afin de favoriser l'usage du vélo et du vélo à assistance électrique pour les déplacements domicile-travail, **un Réseau Express Vélo de 102 km sera réalisé dans le cœur de Métropole**, de Rennes jusqu'aux communes de la 2^e ceinture.

Il sera en cohérence et en complémentarité avec le Schéma directeur vélo qui vise à la réalisation d'un réseau cyclable intercommunal global de près de 550 kilomètres.

En parallèle, Rennes Métropole poursuit son effort, avec la location – et au moins jusqu'en 2024 – de 1800 vélos à assistance électrique chaque année.



- 1 La Rhuu / Acigné
- 2 Vezin-le-Coquet / Cesson-Sévigné
- 3 Parc / Chantepie
- 4 Montgermont / Vern-sur-Seiche
- 5 Saint-Gilgoin / Noyal-Châtillon-sur-Seiche
- 6 Belton / Chartres-de-Bretagne
- 7 Thorgné-Fouillard / Campus de Ker Lann

■ Pistes alternatives

